

REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

« Les P'tits Sportifs » est un des services proposés par l'Association Familles Rurales de l'Herbergement.

❖ INSCRIPTION TARIFICATION

L'entrée aux « P'tits Sportifs » se situe à la salle de la Clairière (1 rue des Pins 85260 l'Herbergement).

Inscription aux « P'tits Sportifs »

Ne peuvent bénéficier du service « Les P'tits Sportifs » que les enfants dont le responsable légal aura rempli la fiche d'inscription annuelle.

Aussi **l'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales est OBLIGATOIRE** pour accéder à l'activité. Lors de l'inscription, si la famille était non adhérente à Familles Rurales en 2020, elle devra s'acquitter de la primo adhésion (de septembre à décembre) d'un montant de 8.70 € à laquelle s'ajoutera l'adhésion 2021 (retiré en janvier 2021), le montant reste à définir par la Fédération Départementale Familles Rurales.

L'attestation de responsabilité civile n'est pas nécessaire, elle est comprise dans votre adhésion à l'association Familles Rurales.

Un certificat médical n'est pas nécessaire pour la pratique de cette activité.

Chaque adhérent est membre de l'Assemblée Générale pour l'exercice concerné. Les mineurs de moins de 16 ans y seront représentés par leur représentant légal.

Durée d'une année au « P'tits sportifs »

Une année correspond à 31 séances (tous les mercredis sauf en période de vacances scolaires).

Facturation

Le règlement des cours se fera par un règlement global. Le règlement pourra se faire par prélèvement bancaire, chèque, chèques vacances ou espèces.

1 ^{er} enfant	55.00€
2 ^{ème} enfant	51.00€
3 ^{ème} enfant	47.00€

❖ FONCTIONNEMENT

Absence de l'élève

Toute absence doit être excusée :

Soit par téléphone au 02 51 06 36 04, ou directement auprès de l'animatrice sportive Emie Maury avant l'horaire du cours, au 06 31 59 61 00

Lorsqu'un élève est absent, son cours n'est pas rattrapé.

Absence de l'animatrice

L'animatrice sportive a les coordonnées de tous les élèves et les préviendra en cas d'absence. Si tel est le cas, le cours sera reporté.

Créneaux horaires

La séance dure 1 heure, ci-dessous les 3 possibilités de créneaux :

- 9h30/10h30 (Un parent bénévole ira chercher les enfants présents à Acti'Mômes pour les amener sur le lieu d'activités, puis les accompagnera à Acti'Mômes à la fin de la séance).
- 10h30/11h30
- 11h30/12h30

- ⊕ **Nous rappelons que votre participation est obligatoire deux fois dans l'année, à la séance de votre enfant, pour maintenir l'inscription de vos enfants aux P'tits Sportifs, également, cela permet d'assurer l'encadrement et le bon déroulement des activités.**
- ⊕ **Nous transmettrons par mail avant la rentrée 2020/2021, un lien pour l'inscription des parents aux créneaux souhaités**

Une rencontre avec la commune de la Génétouze est organisée une fois dans l'année (juin).

Matériel

Les enfants doivent arriver avec une tenue adaptée, c'est-à-dire des baskets, un survêtement ou jogging ainsi qu'une gourde.

Pour toute information complémentaire, la directrice de l'association Familles Rurales de l'Herbergement, Charlotte PRAUD, est disponible aux coordonnées ci-dessous :

FAMILLES RURALES Association locale

8 Espace Saint-Georges

85260 L'HERBERGEMENT

Tél. : 02 51 06 36 04 / 07 88 49 06 72

Famillesrurales.lherbergement@gmail.com

www.famillesrurales.org/lherbergement